ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 19 novembre 2018 à 16 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents *: M. Luc Cauchon, conseiller*
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO. 11499-11-18

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12-11-2018.**
4. **Appel d'offres, soumissions et contrats**
5. **Administration, finances et ressources humaines**
   5.1 Rapport sur les revenus et dépenses au 30-09-2018
   5.2 Autorisation de variations budgétaires
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 11500-11-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMENENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2018 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS, CONTRATS ET DEMANDES DE PRIX

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

5.1 RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018
RÉSOLUTION NO. 11501-11-18

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1er janvier au 30 septembre 2018 par rapport à ceux de la même période de l'année 2017.

	01-01 AU 30-09 2018	01-01 AU 30-09 2017	ÉCART
REVENUS	5 398 110 $	4 803 571 $	594 539 $
DÉPENSES	3 865 818 $	3 136 943 $	728 875 $

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2018 par rapport au budget de l'exercice en cours ;

	BUDGET	RÉEL	EXCÉDENT/ DIFFÉRENCE
REVENUS	4 630 000 $	5 398 110 $	-768 110 $
DÉPENSES	4 630 000 $	3 865 818 $	764 182 $

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ces états comparatifs au 30 septembre 2018 tel que rédigé sont, par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

5.2 AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2018 RÉSOLUTION NO. 11502-11-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 8838-08-08, la Ville de Clermont adoptait la politique de variations budgétaires applicable dans le cadre du règlement VC-406-08;

ATTENDU QU'après étude du rapport budgétaire au 30 septembre 2018, certains postes de dépenses excédaient la limite autorisée par la politique de variations budgétaires ;

ATTENDU QUE les employés responsables des postes budgétaires visés ont proposé les virements nécessaires afin de régulariser la situation et que ces virements ont été approuvés par la direction générale ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 septembre 2018.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
01 271 00 877		Revenus G7 - factures		460 000 $
01 271 00 878		Revenus G7 - autres		5 000 $
	02 190 08 699	Dépenses G7	465 000 $	
01 271 00 878		Revenus G7 – autres		23 000 $
	02 220 02 141	Pompiers volontaires réguliers	23 000 $	
01 271 00 878		Revenus G7 – autres		10 000 $
	02 713 02 141	Surnuméraire régulier aréna	10 000 $	

02 190 10 951		MRC		10 000 $
	02 130 02 141	Surn. Régulier administration	10 000 $	
02 190 11 632		Huile à chauffage église		13 000 $
	02 190 11 681	Énergie électrique église	13 000 $	
02 220 05 454		Formation personnel incendie		5 000 $
	02 220 06 525	Entretien machinerie incendie	5 000 $	
02 320 06 532		Terrains, chemins, murs		10 000 $
	02 320 06 515	Location machinerie	10 000 $	
02 413 06 529		Loc. entr. Rép. Réseau dist. Eau		6 500 $
23 040 07 725		Équipement propane		6 500 $
	02 320 06 525	Entr. Machinerie voirie	13 000 $	
02 610 05 412		Professionnels urbanisme		6 000 $
	02 330 06 525	Entr. Machinerie neige	6 000 $	
02 715 02 141		Surn. Rég. Par et terrain		10 000 $
	02 713 01 141	Empl. Plein temps rég. Aréna	10 000 $	
02 922 09 841		Frais de financement		12 000 $
	02 130 01 141	Empl. Plein temps rég.	12 000 $	

6. TRAVAUX PUBLICS

7. ***URBANISME ET ENVIRONNEMENT***

8. ***SÉCURITÉ INCENDIE***

9. ***LOISIRS, CULTURE ET TOURISME***

10. ***AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS***

11. ***COMPTES***

12. ***DIVERS***

13. ***LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***
RÉSOLUTION NO. 11503-11-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 16 h 04.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale